



BREAK BREAK...

BIG BROTHER CONTINUE : PLACE AUX ENREGISTREURS D'AMBIANCE !

Le 31 mars 2025

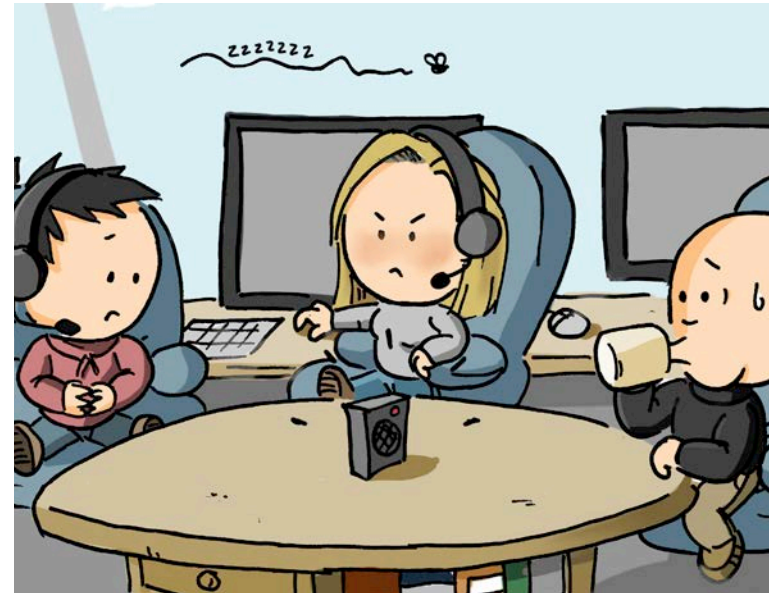
Les années passent, et les coups de boutoir s'enchaînent. Pendant que les ICNA passent docilement le trafic, garantissant la prospérité de la DSNA, les cadres de l'administration centrale, eux, ne travaillent plus qu'à la mise au pas de ces mêmes contrôleurs.

La bureaucratie managériale de la DGAC semble désormais vouée à une seule mission : le contrôle... de ses contrôleurs, et rien d'autre.

Après la restriction du droit de grève, le déploiement de la pointeuse et l'arrivée prochaine du badge sur position, voici maintenant l'enregistreur d'ambiance.

Comme toujours, la DSNA abrite ses velléités derrière une inéluctable exécution de directives – cette fois, européennes. Après le BEA, il fallait bien trouver un nouveau coupable. Le point est en tout cas inscrit à l'ordre du jour du CSA DSNA du 31 mars.

Les ICNA sont déjà la profession la plus surveillée : toutes leurs communications radio, toutes leurs coordinations téléphoniques et toutes les actions effectuées sur leurs écrans sont enregistrées. Ajoutons à cela les tests réguliers,



de compétences pratiques sur position, de connaissances théoriques, de niveau d'anglais, les visites médicales... Mais évidemment, cela ne suffit pas. Il faut désormais aussi avoir accès à leurs discussions internes, y compris celles sans lien direct avec la gestion du trafic.

Cette direction n'arrêtera pas d'elle-même, à moins que les ICNA ne l'y contraignent. Quant au syndicat majoritaire, celui que les contrôleurs ont élu en 2022, il ne les protégera de rien. Il a déjà validé la pointeuse biométrique et le badge sur position, le micro d'ambiance ne serait qu'une ligne de plus dans la longue liste des compromissions avec une administration centrale qui, manifestement, n'a plus de limite.